



Compte-rendu de la FSU du CHSCTD60 du vendredi 06 novembre 2020



Étaient présents pour la FSU :

Arnaud BEVILACQUA, Delphine BOURBIER, Guillaume GRESSIER, Olivier TOMASZCZYK, Bénédicte VIGUIER

Ce vendredi 06 novembre 2020, s'est tenu le second CHSCTD60 depuis la rentrée de septembre. Ce CHSCTD60 était consacré à la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid19.

Force est de constater que la DSDEN n'a apporté aucune réponse à nos nombreuses questions et inquiétudes.

Alors que nous avons laissé le choix du jour et de l'heure de ce CHSCTD à notre DASEN, notre seule demande étant que le CHSCTD se tienne la semaine de la rentrée des vacances de la Toussaint, ce CHSCTD a été présidé par Mme MOALIC, DASEN adjointe.

1/La situation sanitaire

Mme MOALIC a débuté la réunion en nous communiquant les chiffres des personnes positives à la Covid19 dans les établissements scolaires publics et privés de l'Oise.

Depuis la rentrée de septembre, 76 personnels et 397 élèves ont été positifs à la Covid19. 227 personnels et 2875 élèves ont été placés en quarantaine. Mme MOALIC s'est félicitée que ces chiffres soient faibles au regard des 11 000 enseignants et des 160 000 élèves du département. Depuis la rentrée du 02 novembre, elle ne dispose pas encore des chiffres « consolidés » mais indique que ceux-ci semblent en augmentation. Selon elle, les élèves ne se contaminent pas à l'école où tout est fait pour éviter les contaminations mais au sein de la sphère familiale.

Suite à ses propos, nous nous étonnons de l'utilité d'un reconfinement national si au final les élèves sont amenés à se contaminer davantage en restant chez eux qu'en venant à l'école.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi alors que les personnels de direction effectuent des remontées quotidiennes des cas positifs, la DSDEN n'est pas en mesure d'avoir le lendemain les chiffres de la veille.

M. HEDOUIN, médecin conseil à la DSDEN, nous explique alors que les remontées des établissements font l'objet d'un examen permettant de déterminer comment les élèves et les personnels ont été contaminés et que les chiffres ne sont « officialisés » qu'après ce traitement.

Nous rappelons notre incompréhension sur le fait que la DSDEN ne puisse pas nous communiquer des données brutes de contamination et en quoi le fait qu'une personne ait été contaminée à 11h15 en classe ou à 16h45 en rentrant chez elle change quoi que ce soit aux chiffres des contaminations.

Mme MOALIC nous annonce alors qu'au 06 novembre, notre département compterait 8 personnels positifs (2 en école, 4 en collège et 2 en lycée).

2/ Les masques

La DSDEN nous informe que des masques en tissu de marque Corèle ont été livrés dans les établissements le 2 novembre à destination des personnels. Le port du masque étant obligatoire depuis cette rentrée de novembre dans le 1er degré à partir de 6 ans, les écoles ont été dotées de 120 masques en tissu de taille XS et de 120 masques en tissu de taille S pour les élèves n'en disposant pas ou étant dans une situation de précarité économique.

Nous demandons alors si cette distribution pour les élèves a été effectuée en fonction du nombre de classes dans chaque école.

La DSDEN nous répond que la répartition n'a pas été faite en fonction du nombre de classes mais en fonction du nombre d'écoles, à la charge des IEN de répartir les masques en fonction du nombre d'élèves.

Dans le 1er degré, les brigadiers doivent se rapprocher de la circonscription de leur remplacement pour récupérer leurs masques. Aucune distribution de masques transparents dits inclusifs n'est prévue en dehors des enseignants face à des élèves en situation de handicap.

Nous rappelons que ce vendredi, des écoles n'ont toujours pas été livrées en masques Corèle.

Mme MOALIC rappelle que l'accès à l'école peut être refusé à un enfant dont les parents ne voudraient pas qu'il porte un masque au regard du décret n°2020-1310 du 29/10/20 sur l'état d'urgence sanitaire et de l'article L411-1 du Code de l'Éducation.

En cas de déscolarisation d'un élève liée au refus du port du masque, aucune continuité pédagogique n'est à mettre en place, la famille rentrant alors dans le cadre de l'instruction à domicile.

Dans les cours d'école, le port du masque est obligatoire, même si les élèves courent. Les élèves ne peuvent retirer leur masque que pendant les phases sportives des cours d'EPS. Nous revenons sur l'article publié par le site Reporterre le 13 octobre 2020 : [L'Éducation nationale a-t-elle distribué des masques toxiques aux enseignants ?](#)

Nous nous étonnons qu'alors que notre ministère a suspendu l'utilisation des masques DIM contenant de la zéolithe d'argent et de cuivre dans un communiqué du 20 octobre, aucune communication départementale n'ait été faite aux personnels.

M. HEDOUIN explique que l'ANSES a rendu en urgence un avis le 28 octobre excluant tout risque.

Nous rappelons alors que le risque d'intoxication existe dès que les masques deviennent humides, comme c'est le cas pour un enseignant après 4 heures de cours devant des élèves. L'avis de l'ANSES va dans ce sens.

<https://www.anses.fr/fr/content/masques-en-tissu-lavables-de-la-marque-dim-%C3%A9valuation-des-risques-li%C3%A9s-au-traitement-par-des>

La DSDEN ne fera aucune communication concernant les masques DIM.

Nous revenons sur les problèmes de normes et de tailles des masques distribués par l'Éducation nationale à ses personnels. Le problème lié à la toxicité des masques DIM aurait été évité si nous avions eu dès le départ des masques chirurgicaux ; de même que les problèmes de taille, les masques chirurgicaux s'adaptant à toutes les morphologies.

A l'affirmation par Mme MOALIC que les masques Corèle sont plus grands que les DIM, nous lui faisons la démonstration que les masques Corèle ne sont toujours pas adaptés aux visages larges. Que penser d'un employeur qui n'écoute pas les demandes de ses salariés lorsque les représentants du personnels répètent en instances le même problème si ce n'est que cet employeur s'en moque ?

Depuis la fin du premier confinement, le Conseil départemental de l'Oise a doté ses agents de 110 masques chirurgicaux et d'une dizaine de masques en tissu. Dans le même temps, l'Éducation nationale a doté ses personnels d'une dizaine de masques en tissu dont la moitié s'est révélée toxique pour certains.

Comme en septembre 2020, nous demandons des masques chirurgicaux pour les personnels de l'Éducation nationale.

3/Les protocoles sanitaires

Le protocole sanitaire renforcé du 2 novembre décline des problématiques différentes dans le 1er et le 2d degré.

Dans le 1er degré, Mme MOALIC a rappelé que toutes les formations non essentielles avaient été reportées afin de pouvoir mobiliser les remplaçants dans les écoles.

Nous avons rappelé que si dans les écoles, le principe une salle par classe existe, les écoliers sont brassés en dehors de notre contrôle lorsqu'ils fréquentent le périscolaire, la cantine, les transports scolaires. A Saint-Just-en-Chaussée, la positivité d'un animateur du périscolaire, a entraîné la fermeture de la cantine et du périscolaire en l'absence de la possibilité de tout traçage.

L'UNSA a évoqué la situation d'enseignants s'étant mis en difficultés après avoir modifié sans concertation avec la mairie les horaires de leur école en cette rentrée, perturbant le fonctionnement du périscolaire et de la cantine. La DSDEN qui l'ignorait a apprécié cette information.

Lors de l'absence d'un enseignant, la répartition de ses élèves dans les autres classes génère un brassage d'élèves dangereux d'un point de vue sanitaire.

Mme MOALIC a répondu qu'il fallait accueillir les élèves dont l'enseignant est absent en les répartissant dans les classes des enseignants présents et que le traçage était la seule solution a posteriori en cas de contamination. Elle estime que jusqu'à présent, les enseignants ne se sont pas retrouvés dans la situation de devoir se répartir des élèves faute de remplaçant. Nous lui avons rappelé que c'était notre quotidien.

Nous avons exposé le problème posé par l'activité piscine dans le 1er degré. Les enseignants n'ont pas eu communication des protocoles sanitaires des piscines. Les élèves sont brassés dans les transports en commun, les enfants dont les parents ne souhaitent pas qu'ils pratiquent la natation sont brassés dans les classes des autres enseignants.

Unaniment, nous avons demandé la création de postes pour faire face aux besoins de remplacements et insister sur la nécessité de mobiliser les listes complémentaires.

Dans le 2d degré, nous sommes intervenus sur la situation des CDI qui se transforment en salles de permanences de substitution et doivent parfois accueillir jusqu'à 70 élèves en dehors de tout protocole sanitaire. La DSDEN n'a apporté aucune réponse concernant le brassage des élèves dans les CDI, celui étant renvoyé à la spécificité de chaque CDI au sein de chaque EPLE.

Nous avons salué le fait que le protocole renforcé du 2 novembre aille dans le sens d'attribuer une salle à une classe. Lorsque nous avons évoqué ce moyen de lutter contre le brassage des élèves lors du CHSCTD60 de septembre, Mme COMPAGNON nous avait renvoyé au décret de 1985 relatif à l'autonomie des EPLE. Cependant, le fait que l'attribution d'une salle à une classe doive se faire en respectant l'injonction contradictoire de garder les salles d'enseignement spécialisé et de travailler à effectif complet, rend cette recommandation inapplicable dans la plupart des EPLE. La lutte contre le brassage ne peut relever du vœu pieu. Nous avons besoin de consignes claires et applicables partout et par tous.

L'attribution d'une salle à une classe est le seul moyen d'éviter les contaminations croisées entre nos élèves. Sur une journée, 7 élèves peuvent être amenés à se partager la même table et la même chaise sans que les agents TEPLE puisse avoir le temps matériel de les

désinfecter. Depuis le 2 novembre, nous avons mis en place des plans de tables dans les réfectoires ; aucun plan de tables n'existe dans les classes ou le traçage est impossible.

La DSDEN admet qu'avoir une classe par salle c'est mieux mais se refuse à imposer quoi que ce soit aux EPLE. De façon générale, la DSDEN estime qu'il n'y a pas de contamination dans les établissements scolaires.

Concernant les stages des élèves de 3ème, nous avons rappelé le besoin de consignes simples et claires. Le fait de les avoir rendus non obligatoires cette année est un premier pas. Cependant, cet entre-deux va générer des inégalités entre les élèves (certains établissements les ayant déjà purement et simplement annulés) et un brassage de populations contraire au but recherché par le reconfinement.

Mme MOALIC estime qu'il serait dommage d'empêcher un élève 3ème de suivre son stage s'il peut se réaliser dans des conditions sanitaires optimales.

Nous avons questionné la DSDEN sur l'incompréhension générée avant les vacances de la Toussaint par le fait que des élèves positifs à la Covid19 et asymptomatiques aient été considérés par la DSDEN et l'ARS comme générant des cas contact dans certaines classes mais pas dans d'autres. Il nous semblait avoir compris depuis le début de la pandémie que le virus se propageait entre autres par les malades asymptomatiques.

La DSDEN nous a répondu qu'effectivement, de la rentrée de septembre à la veille des vacances de la Toussaint, les élèves positifs asymptomatiques ont été considérés comme ne générant pas de cas contacts, ce qui a été modifié depuis. La DSDEN et l'ARS ont donc pendant les mois de septembre et d'octobre 2020 sciemment refusé d'informer les camarades de classe d'élèves infectés par la Covid19 qu'ils étaient peut-être eux aussi malades et devaient se faire dépister.

Questionnée dans le contexte du reconfinement sur les réunions dans les établissements et l'accueil des divers intervenants extérieurs, Mme MOALIC a répondu que toutes les réunions pouvaient se tenir à la condition que l'on respecte les gestes barrières et les protocoles sanitaires.

Nous avons ensuite procédé aux votes des 6 motions ci-jointes.

Enfin, suite aux incidents graves survenus au lycée André Malraux de Montataire le jeudi 5 novembre 2020, incidents survenant après ceux de fin novembre 2019, nous avons demandé que la prochaine visite du CHSCTD60 se fasse au lycée André Malraux.